

Séance du Conseil municipal de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville le 1^{er} octobre 2012 à 20h00.

PRÉSENTS : **Marie-Claude Bourbeau, conseillère**
 Bruno Guilbault, conseiller
 Mario Godbout, conseiller
 Lawrence Cassista, conseiller
 Jean-François Labranche, conseiller

ABSENTE : **Lucie Racine, conseillère**

Formant quorum sous la présidence de monsieur Marc Dubeau, maire.
Monsieur Roger Carrier assiste à la séance ordinaire du Conseil municipal à titre de directeur général et secrétaire-trésorier.

PUBLIC : UN

RÉS.NO.2012-10-185

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

«De procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012 du Conseil municipal. Monsieur le maire, Marc Dubeau souhaite la bienvenue et ouvre la séance à 20h00 avec l'ordre du jour».

RÉS.NO.2012-10-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE l'ordre du jour de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2012 soit adopté tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, Roger Carrier».

RÉS.NO.2012-10-187

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim adopte le procès-verbal du 4 septembre 2012 tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Roger Carrier ».

RÉS.NO.2012-10-188

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE CODE DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Projet de règlement numéro 354-2012 dont l'objet est de mettre en place un code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de Saint-Joachim

ATTENDU QU'IL est obligatoire d'adopter un code d'éthique et de déontologie en vertu de la Loi;

ATTENDU QU'Il y a lieu d'adopter un projet de règlement par résolution pour en faire la présentation au public;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 4 septembre pour annoncer la mise en place de ce code;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le projet de règlement #354-2012 intitulé : « Règlement numéro 354-2012 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Joachim ». Ledit projet de règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

RÉS.NO.2012-10-189

ADOPTION DU RÈGLEMENT PORTANT SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Règlement numéro 355-2012

Concernant la tarification des biens et des services offerts par la Municipalité de Saint-Joachim

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire et dans l'intérêt public d'adopter un règlement afin de modifier la tarification des biens et des services livrés par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné à la séance du Conseil tenue le 4 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal adopte le règlement # 355-2012 intitulé : « Règlement numéro 355-2012 concernant la tarification des biens et des services offerts par la Municipalité de Saint-Joachim ». Ledit règlement faisant partie de la présente comme si au long reproduit ».

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT # 356-
2012**

AVIS DE MOTION POUR LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT PORTANT SUR LA SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM

Avis de motion est donné par le conseiller , monsieur Jean-François Labranche, qu'à une séance ultérieure du Conseil de la municipalité de Saint-Joachim, il y aura adoption du règlement #356-2012 dans le but de règlementer la sécurité incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Joachim.

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Le maire a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

RÉS.NO.2012-10-190

FORMATION DE GUY BOLDUC – OPÉRATEUR DE RÉSEAU DE DISTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime nécessaire que l'assistant contremaitre suive une formation comme opérateur qualifié en traitement des eaux de consommation;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une offre de formation de la C.S. des Trois-Lacs le 21 septembre;

CONSIDÉRANT QUE cette formation se déroulera au Lac-Beauport du 15 octobre au 2 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bolduc a suivi son compagnonnage avec le contremaitre municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise monsieur Guy Bolduc, assistant contremaitre à suivre la formation qui aura lieu au Lac Delage;

QUE soit payé les frais d'inscription à la Commission Scolaire des Trois-Lacs au montant de 3 099.32\$, taxes incluses;

QUE soit également renouvelé l'inscription de monsieur Bolduc à Emploi-Québec pour le programme de qualification professionnelle des opérateurs en eau potable, inscription au montant de 106\$ payable au ministre des Finances;

QUE le plan de cours soit annexé à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récit;

QUE soit remboursés à monsieur Bolduc ses frais de repas et autres frais inhérents à cette formation sur présentation de pièces justificatives ».

RÉS.NO.2012-10-191

AUTORISER LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DE « DIMENSION SPORTIVE »

ATTENDU que l'école de la Pionnière, en collaboration avec la Municipalité de Saint-Joachim, offre aux enfants des activités parascolaires organisées par « Dimension sportive » au cours de la session d'automne;

ATTENDU que les activités vont débuter prochainement dépendamment du nombre d'inscriptions reçues;

En conséquence,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal autorise le versement d'une contribution financière représentant 25% du coût des inscriptions des enfants aux différentes activités parascolaires;

QUE soient payés les frais d'inscription qui seront facturés par Dimension sportive sur présentation de pièces justificatives;

QUE la Municipalité met à la disposition de l'organisme ses locaux pour les activités offertes à nos enfants ».

RÉS.NO.2012-10-192

NOMINATION DES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION SUR LES PAYSAGES AGRICOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a obtenu une aide financière de la Conférence régionale des élus de la Capitale Nationale pour réaliser une étude sur les paysages agricoles;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la nomination des membres de cette table de concertation pour entreprendre les travaux reliés à cette étude;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

Que soient nommées les personnes dont les noms suivent sur la « Table de concertation des paysages agricoles » :

- Isabelle Martineau, agricultrice
- Réjean Morency, président du syndicat local de l'UPA
- Denis Cormier, consultant et agronome-économiste
- Françoise Roy, coordonnatrice de la Table régionale sur les paysages
- Pierre Godin, historien
- Mario Duchesne, producteur agricole
- Jacques Tremblay, travailleur agricole
- Stéphane Turgeon, Représentant d'Environnement Canada
- Marie-Claude Bourbeau, Représentante du conseil municipal

Que madame Anick Patoine, responsable de l'urbanisme, soit nommée secrétaire de cette table ».

RÉS.NO.2012-10-193**AUTORISER L'ACHAT DE DÉMARREURS AVEC RÉDUCTEUR DE TENSION POUR LES POMPES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a demandé à Automatisation JRT des prix pour démarreurs électriques programmables pour les pompes du réseau d'eau potable;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Jean-François Labranche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit autorisé l'achat, l'installation et la programmation du matériel de démarrage des pompes du réseau, tel que soumis par JRT dans sa proposition datée du 1er octobre 2012, au montant de 8 000\$, taxes en incluses;

QUE la soumission mentionnée plus haut soit annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme si au long récitée;

QUE cette dépense soit payée à même le surplus accumulé ».

RÉS.NO.2012-10-194**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES : DEMANDE D'EXONÉRATION**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Joachim a adopté le 8 octobre 2010 le schéma de couverture de risque incendie par la résolution # 2010-10-216;

ATTENDU QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré a adopté le dépôt de la version finale de ce schéma le 23 septembre 2010;

ATTENDU QUE les mesures prévues au plan de mise en œuvre dont la date de finalisation est atteinte ont été réalisées et complétées;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Lawrence Cassista

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit demandé à la MMQ l'exonération prévue à la *Loi sur la sécurité incendie* ».

RÉS.NO.2012-10-195**PROMOTION STATION MONT-SAINTE-ANNE : CARTE KANON**

CONSIDÉRANT QUE la station Mont-Sainte-Anne désire mettre en place un partenariat au bénéfice des résidents de Saint-Joachim;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE soit approuvée l'entente de partenariat avec la station Mont-Sainte-Anne concernant l'offre transmise par monsieur Louis Desjardins le 20 septembre 2012; QUE soit autorisée la vente de la carte «KANON» au coût de 58\$ plus taxes aux résidents;

QU'en échange, la station du Mont-Sainte-Anne remettra à un organisme de la municipalité pour sa collaboration pour les 10 premières cartes qui seront vendues, soit la somme de 580\$ au « Comité de Bienfaisance de Saint-Joachim »;

QUE la station MSA fera la promotion dans les médias auprès de la population de la Côte-de-Beaupré ».

RÉS.NO.2012-10-196**RÉVISION DU PROJET D'ENTENTE MUNICIPALE-SCOLAIRE : POURSUITE DES DISCUSSIONS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim désire poursuivre les discussions avec la Commission Scolaire des Premières Seigneuries concernant le prêt de locaux, de terrains et de matériel;

CONSIDÉRANT QU'il existe une version datée du 17 juin 2009 qui avait été mise sur la table pour fins de discussion;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire faciliter l'accès aux organismes accrédités du milieu aux locaux des organismes publics;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE soit mandaté le directeur général, monsieur Roger Carrier, pour participer avec monsieur Roger Lemieux, Coordonnateur du Service des ressources matérielles, aux discussions qui permettront de proposer un projet d'entente qui facilitera l'accès de nos citoyens aux ressources que possèdent nos institutions municipales et scolaires à Saint-Joachim ».

RÉS.NO.2012-10-197

ÉTUDE SUR LES PAYSAGES AGRICOLES- ENGAGEMENT FINANCIER AUPRÈS DE LA CRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a présenté un projet à la CRÉ de la Capitale-Nationale dans le cadre De l'Entente spécifique sur la mise en valeur des paysages des MRC de la Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit s'engager financièrement à réaliser son projet conformément à l'article 6 du protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Marie-Claude Bourbeau

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim prend l'engagement de réaliser le projet d'étude sur les Paysages agricoles et de contribuer à 42% du budget requis;
QUE ces sommes d'argent seront prises à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2012-10-198

ADOPTION DES COMPTES RÉGULIERS DU MOIS

Il est proposé par monsieur Mario Godbout

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes en date du 28 septembre 2012 pour les chèques numéros : 1200447 à 1200494, ainsi que des chèques Internet I0000015 I000017 pour un montant de 410 878.54\$. Ladite liste des comptes fait partie des présentes comme si au long reproduite ».

RÉS.NO.2012-10-199

SUBVENTION POUR LE PROJET DE DEUX GLACES POUR L'ARÉNA – INFORMATION À LA POPULATION

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie de l'Aréna de la Côte-de-Beaupré désirent informer la population des démarches qu'elles ont entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le comité pour une 2^e glace de l'aréna, suite aux études réalisées, a retenu un concept qui sera présenté aux citoyens lors d'un envoi postal;

CONSIDÉRANT QUE quelques municipalités et certaines entreprises privées ont octroyé des sommes pour consulter la population via les média sociaux et faire un sondage;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« QUE le Conseil municipal de Saint-Joachim autorise une subvention de 1 000\$ pour que le comité d'une 2^e glace puisse informer les citoyens des démarches effectuées jusqu'à date dans ce dossier;

QUE cette somme sera prise à même le budget de l'année courante ».

RÉS.NO.2012-10-200

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE DU 1^{ER} OCTOBRE 2012

Il est proposé par monsieur Bruno Guilbault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

« De lever la séance du Conseil municipal du 1^{er} octobre 2012 à 20h20 et de tenir une réunion d'ajournement le 15 octobre 2012 à 20 heures ».

N.B. Je, Marc Dubeau, maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du code municipal.

Marc Dubeau, maire

Marc Dubeau, maire

Roger Carrier, directeur général
et secrétaire-trésorier